

LETTRE MENSUELLE: AVRIL 2014



Les ateliers d'échanges qui sont organisés après les visites des lieux de détentions permettent aux acteurs clés de la chaîne pénale de faire une analyse retrospective des défis en termes du respect des normes légales qui régissent les droits des personnes détenues et d'envisager ensemble les voies d'amélioration.

Sur l'image – contre : les acteurs de la chaîne pénale de la province Karusi en plein atelier d'échanges sur l'état de la détention, le 25 Avril 2014.

0. Introduction

Dans la présente lettre, nous ferons part aux lecteurs des visites des lieux de détention faites au mois d'Avril 2014 en provinces Ngozi et Karusi. Nous présenterons les différents problèmes rencontrés dans les différents cachots communaux et dans les prisons, ainsi que les solutions proposées par les différents protagonistes.

Dans cette lettre, il sera question aussi de la formation des élus locaux, des leaders communautaires et des Bashingantahe sur la médiation et les autres techniques de résolution pacifique des conflits qui s'est déroulée à Kayanza.

1. Des visites des lieux de détention des provinces Ngozi et Karusi

Du 14 au 18 Avril 2014, l'équipe de l'APRODH en collaboration avec le parquet de Ngozi a fait le tour de tous les cachots communaux et les prisons de cette province dans le but d'apprécier la situation du respect des droits des personnes détenues.

Les irrégularités constatées dans certaines communes sont notamment :

- Le manque de cellules pour femmes et pour mineurs,
- Les cellules sans trous d'aération et d'éclairage,
- Remplissage irrégulier du registre d'écrou,
- Non enregistrement des retenus,
- Mauvaise qualification des infractions,
- Manque d'hygiène et assainissement dans et autour des cellules,
- Inexistence de registre d'écrou.

En province Karusi, les mêmes visites des lieux de détention ont eu lieu en date du 22 au 24 Avril 2014. Ici aussi, l'équipe de l'APRODH était, chaque jour, en compagnie d'un officier du Ministère publique pour faire l'inspection des cachots.

Les irrégularités constatées dans les cachots de certaines communes de cette province sont :

- L'inexistence de cachot pour les mineurs et pour les femmes,
- La tenue irrégulière du registre d'écrou,
- Le non enregistrement de certains retenus,
- La rétention sans PV de garde à vue,
- La rétention par les jeunes affiliés au parti au pouvoir, les Imbonerakure,
- Le manque d'hygiène et assainissement dans et autour des cellules des cachots,
- Le manque d'éclairage et d'aération de certains cachots,
- La rétention par les autorités administratives (chefs de poste et administrateurs communaux),
- La rétention pour consommation des boissons dites prohibées alors qu'il n'y a pas de loi qui sanctionne ces consommateurs,
- Le dépassement des délais légaux de garde à vue,
- L'existence de cas de détention par le Commissaire provincial de Police Judiciaire.

Suite à ces irrégularités, les officiers du Ministère Public ont relaxé 46 retenus dans les cachots de la province Ngozi sur un total de 94 retenus. Dans la province de Karusi, 14 sur 81 retenus l'étaient illégalement et ils ont été relaxés par le magistrat.

De manière générale, il a été relevé lors de l'atelier de restitution et d'échanges sur l'état de la détention en province de Karusi que le niveau de respect des droits des retenus a chuté. Cela est dû au fait qu'il n'avait pas d'observateur des droits humains dans cette province durant toute l'année 2013 et par conséquent, il n'y avait pas eu de visites des lieux de détention.

2. De la formation des parajuristes, des bashingantahe et des élus collinaires sur la médiation et les autres techniques de résolution pacifique des conflits.

Dans le cadre du projet «Fourniture de l'aide légale en faveur des personnes vulnérables et des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre dans les provinces du Nord : Kayanza, Ngozi, Muyinga et Kirundo», il était prévu une formation des parajuristes, des Bashingantahe et des élus locaux sur la médiation et les autres techniques de résolution pacifique des conflits.

Pour mener à bien cette activité, l'APRODH en collaboration avec trois autres organisations partenaires au projet à savoir l'Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB), Association des Femmes Juristes (AFJ) et la Ligue Iteka ont recruté des formateurs. Au total, 8 formateurs ont été recrutés à raison de deux par organisation. Ainsi, la formation a eu lieu en date du 8 au 9 Avril 2014 à l'hôtel KAMOTEL de Kayanza.

Le thème de la formation «la médiation et les autres techniques de résolution pacifique des conflits» a été développé en deux parties. La première partie était articulée sur les généralités et les notions de conflits. Dans la deuxième partie, les formateurs ont abordé le sujet proprement dit en développant la technique de médiation et les autres techniques de résolution pacifique des conflits.

Nous nous attendons à ce que grâce aux acquis des deux journées de formation, les participants vont contribuer efficacement à asseoir un accompagnement juridique de proximité pour sauvegarder la paix et la cohésion sociales sur les collines et dans leur voisinage.

